



LE BREVET DE NATATION SAUVETAGE

Ce Brevet de Natation Sauveteur, créé et développé par la FFMNS et le S.N.P.M.N.S., se veut être un outil pédagogique pour tous les professionnels en charge de l'apprentissage et du perfectionnement de la « Natation Sauveteur ».

Rappel : Fondée en 1927 sous l'appellation Association des Professeurs de Natation Française (A.P.N.F.), la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (F.F.M.N.S.) est à l'origine de la création du diplôme d'état de Maître-Nageur Sauveteur en 1951 et donc de la naissance et de l'encadrement réglementaire de notre profession.

La F.F.M.N.S. est une fédération sportive nationale, Reconnue d'Utilité Publique, et membre du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.).

Elle a œuvré à la promulgation de la loi du 24 mai 1951 garantissant la sécurité du public et l'enseignement de la natation afin de lutter efficacement contre le premier fléau mortel à l'époque : la noyade.

Drame national qui, à cette époque, touchait plus de 5000 personnes par an avec la ruée vers les différents plans d'eau que motivaient les congés payés acquis en 1936.

En 1934, cette illustre Fédération développa le premier championnat de France de Sauveteur en direction des Professeurs de Natation de France. Participait également à l'époque la Fédération Française de Natation (F.F.N.) en ouverture de ce championnat avec une démonstration de ses nageurs.

Force est de constater qu'à ce jour et en France, alors que beaucoup de pays continuent de perpétuer la « Natation Sauveteur » comme discipline sportive et professionnelle au service de la sécurité publique, la pratique de cette activité, sportive et de compétition, ne parvient pas à se développer au sein des clubs sportifs malgré la création en nombre d'établissements de bains et l'apprentissage de la natation en masse.

La raison principale étant sans aucun doute une pratique bien moins médiatisée que la natation en ligne ainsi que des calendriers de compétitions pour les clubs de natation surchargés par les différentes Fédérations sportives.

La FFMNS et le SNPMNS, souhaitant eux contribuer à l'essor de cette discipline sportive et utilitaire, tiennent à s'associer aujourd'hui, par ce nouveau brevet de Natation Sauveteur, aux valeurs fondamentales de la FFMNS et à sa devise qui est : **Nager Sauver** afin d'apporter, en complément de l'apprentissage de la natation, un outil pédagogique encadré par des MNS et destiné à la pratique et à la sécurité du plus grand nombre.

Ce Brevet sera distribué gratuitement à tous les adhérents du SNPMNS :

BEESAN et futurs BP, DE, Licences pro qui auront le titre de Maître-Nageur Sauveteur.

Pour cela il vous suffit de contacter au SNPMNS Monsieur Alain Jamet à l'adresse internet suivante :

Alain78@live.fr

Et de lui indiquer :

- Votre n° d'adhérent
- Le nombre de documents que vous souhaitez recevoir
- Si vous travaillez en structure publique ou privée
- Une adresse postale valide

Seuls les frais de port seront à votre charge